

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0288

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Ruralité
Tél : 04.34.74.70.95
Réf : CR/PC/LP/CB/AM.2026.06.

Objet : Contrat de prêt à usage à titre gracieux avec M. Mikael JONATHAN en 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'un bail rural environnemental avait été signé entre la Communauté Alès Agglomération et Mme Ghislaine VIAL le 1^{er} juin 2022 pour l'exploitation d'un tènement de 10 ha 65 a 33 ca sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas pour l'exploitation de terres en pâturage à destination d'un troupeau ovin viande,

Considérant que Mme Ghislaine VIAL est à la retraite depuis le 31 décembre 2025 et que son fils, M. Mikael JONATHAN, a repris l'exploitation par transmission en élevage ovin et caprin lait et ovin viande,

Considérant que l'article 15 du bail rural environnemental signé le 1^{er} juin 2022 permet la transmission du titre dans le cadre d'une transmission,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de conclure un avenant au bail rural environnemental conclu le 1^{er} juin 2022 mais un simple contrat de prêt à usage, du fait du caractère temporaire de l'occupation de ce tènement pour l'année 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat de prêt à usage entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et M. Mikael JONATHAN, domicilié 509 Mas Airal La Bergerie - 30360 Deaux, éleveur en ovin et caprin lait et ovin viande.

ARTICLE 2 :

Le contrat de prêt prendra effet le 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an et sera consenti à titre gracieux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 26 JUIN 2026

Le président
Christophe RIVENO

